Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260320-2026_023-DE

| Caulnes | CONSEIL MUNICIPAL DU :<br>VENDREDI 20 MARS 2026 | DÉLIBERATION |
|---|---|---|

Date de la convocation : le 16 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents : Marina LE MOAL, Maire
Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC, Catherine REHEL, Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL, Tiphaine MEHEUST, Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Adrien BOUDET, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noeëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux

Etaient absents

Pouvoirs

Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

| ASSEMBLEE | N° DE L'ACTE : 2026-023 |
|---|---|
| **Objet : Détermination du nombre d'adjoints** | |

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

**Considérant** que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Pour la commune de Caulnes, le nombre maximum d'adjoints est 6,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- **FIXE à cinq le nombre d'adjoints.**

Fait à Caulnes le 21 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE de CAULNES 22350